

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2014 QCCTQ 1518
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20140613

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 237415

PERSONNE DÉSIGNÉE : Nathalie Thibeault

Personne(s) visée(s) :

9129-5378 QUÉBEC INC.

NIR : R-570167-8

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9129-5378 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : MAXI

ANNÉE : 2011

NUMÉRO DE SÉRIE : 2MXUA7BZ8BD042575

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : EAGLE EQUIPMENT SALES INC.

Nathalie Thibeault
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.